|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.9** | **Document C19/30-F** |
| **10 mai 2019** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| TRAVAUX PRÉPARATOIRES EN VUE DE LA CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS de 2021 |

|  |
| --- |
| RésuméConformément au numéro 42 de la Convention, le Conseil sera invité à déterminer le lieu précis et les dates exactes de la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), avec l'accord de la majorité des États Membres.Le présent document fait part au Conseil de l'invitation adressée par le Gouvernement de la République démocratique fédérale d'Éthiopie en vue d'accueillir la CMDT-21 à Addis-Abeba (voir l'Annexe 1) aux dates proposées, à savoir du 8 au 19 novembre 2021 (voir l'Annexe 2), et donne des informations sur les travaux préparatoires en vue de la CMDT-21. Suite à donnerLe Conseil est invité à **arrêter** le lieu et les dates de la CMDT-21, avec l'accord de la majorité des États Membres de l'Union.Le Conseil est également invité à **adopter** le projet de décision figurant dans l'Annexe 3 du présent document.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*[Numéro 141 de la Constitution de l'UIT](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/Constitution-F.pdf);* [*Numéro 42 de la Convention de l'UIT*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/Convention-F.pdf)*;* [*Chapitre I des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/General-Rules-F.pdf)*;* [*Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-077-F.pdf) *et* [*Résolution 111 (Rév. Busan, 2014)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-111-F.pdf) *de la PP* |

# 1 Contexte

1.1 Le numéro 141 de la Constitution de l'UIT dispose qu'il se tient entre deux Conférences de plénipotentiaires une Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT).

1.2 Aux termes de la Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018), la Conférence de plénipotentiaires a décidé que la CMDT se tiendrait le dernier trimestre de 2021.

1.3 Dans la Résolution 111 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, il est demandé à l'Union et à ses États Membres de mettre tout en œuvre, dans la mesure du possible, pour éviter que la période prévue pour une conférence de l'UIT coïncide avec la période de célébration d'une fête religieuse considérée comme importante par un État Membre.

1.4 Conformément au numéro 42 de la Convention de l'UIT et au Chapitre I des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, respectivement, en l'absence d'une décision de la Conférence de plénipotentiaires, le lieu précis et les dates exactes d'une CMDT doivent être approuvés par le Conseil avec l'accord de la majorité des États Membres.

1.5 Le Secrétaire général de l'UIT a reçu une invitation de la part du Gouvernement de la République démocratique fédérale d'Éthiopie en vue d'accueillir la CMDT-21 à Addis-Abeba (voir l'Annexe 1) aux dates proposées, à savoir du 8 au 19 novembre 2021 (voir l'Annexe 2). Des consultations sont en cours en vue de parvenir à un accord sur les conditions de la tenue de cette Conférence en dehors de Genève.

# 2 Discussions tenues à la réunion de 2019 du GCDT

2.1 La 24ème réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) s'est tenue du 3 au 5 avril 2019 à Genève. Les participants à la réunion du GCDT et à ses séances de travail en petit groupe ont notamment débattu des travaux préparatoires en vue de la CMDT-21.

2.2 Le GCDT a remercié l'Éthiopie pour son invitation aimable et généreuse et noté qu'il était important de commencer à élaborer des plans concrets, notamment en ce qui concerne les décisions relatives aux réunions préparatoires régionales. Les groupes de travail par correspondance entameront leurs travaux en 2020.

2.3 Les participants ont souligné que les trois premiers jours de la CMDT précédente avaient été largement dédiés aux déclarations de politique générale. L'accent a été mis sur le fait que, au vu de l'expérience de la dernière Conférence de plénipotentiaires, les commissions devraient tenir leurs séances dès que possible et de préférence à partir du premier jour de la Conférence, et que les séances dédiées aux déclarations de politique générale pourraient se dérouler en parallèle avec les séances des commissions. Il a été en outre suggéré d'envisager d'organiser des sessions de dialogue/tables rondes la veille de l'ouverture de la CMDT.

2.4 Les discussions sur les réunions préparatoires régionales ont porté essentiellement sur la manière dont ces réunions pourraient gagner en efficacité. De l'avis général, ces réunions devraient se tenir juste avant/juste après ou en même temps que d'autres réunions préparatoires convoquées par des organisations régionales. Par ailleurs, le groupe a indiqué que la tenue de réunions interrégionales informelles pourrait aussi faciliter les échanges lors de la CMDT et suggéré de programmer ces réunions la veille de la dernière réunion du GCDT qui précède la CMDT.

2.5 Les participants ont souligné la nécessité d'équilibrer les travaux entre les commissions (en particulier les commissions 3 et 4) et aussi de tenir des séances de commissions en parallèle, selon le cas. Il a été en outre suggéré de collaborer plus étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment les établissements universitaires et les ONG, dans le cadre du processus préparatoire.

2.6 L'accent a été mis sur la nécessité de comprendre pleinement les incidences financières des propositions formulées à la Conférence, y compris concernant les initiatives régionales, avant de les adopter.

# 3 Proposition

3.1 Le Conseil est invité à prendre en considération l'invitation adressée par la République démocratique fédérale d'Éthiopie en vue d'accueillir la CMDT-21 à Addis-Abeba du 8 au 19 novembre 2021 et d'arrêter le lieu précis et les dates exactes de la CMDT-21, en adoptant le projet de décision figurant dans l'Annexe 3.

3.2 Les États Membres de l'UIT seront ensuite consultés en vue d'obtenir leur accord au sujet du lieu et des dates exactes, conformément au numéro 42 de la Convention de l'UIT.

3.3 Le secrétariat entreprendra une mission en Éthiopie afin d'évaluer divers sites à Addis-Abeba pour la tenue de la Conférence et fera rapport au Conseil à sa prochaine session.

ANNEXE 1

Invitation du Gouvernement de la République démocratique fédérale d'Éthiopie en vue d'accueillir la CMDT-21

République démocratique fédérale d'Éthiopie
Ministère de l'innovation et des technologies

Réf. N°: 1/6-2746/11
Date: 18 mars 2019

M. Houlin Zhao
Secrétaire général
Union internationale des télécommunications
Place des nations
CH-1211 Genève, Suisse
Fax: +41 22 733 7256
SGO@itu.int

**Objet: Proposition en vue d'accueillir la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2021 (CMDT-21)**

Monsieur,

Je suis très heureux de soumettre la présente proposition en vue d'accueillir la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-21) à Addis-Abeba (République démocratique fédérale d'Éthiopie), du 13 au 24 septembre 2021.

Nous proposons d'organiser la manifestation à Addis-Abeba, siège de l'Union africaine, d'ambassades, de missions diplomatiques et de diverses organisations internationales et régionales. En effet, cette ville possède un riche patrimoine naturel et historique, ce qui a établi sa renommée pour des activités touristiques et culturelles. Elle est également de plus en plus célèbre en tant que destination privilégiée pour la tenue de conférences internationales.

Addis-Abeba jouit d'une vaste expérience en matière d'organisation de diverses conférences internationales de grande envergure, à l'instar de la Conférence Internationale sur le sida et les infections sexuellement transmissibles en Afrique (ICASA), de la Conférence internationale sur le financement du développement, du Forum économique mondial sur l'Afrique (2012), et de nombreuses autres conférences internationales. Ces manifestations ont rassemblé plus de 10 000 participants. Forte de cette riche expérience et de ses infrastructures de conférence, ses sites, son système de transport aérien et ses installations hôtelières modernes et entièrement équipés, l'Éthiopie propose d'accueillir la CMDT-21.

L'Éthiopie est membre de l'Union internationale des télécommunications (UIT) depuis 1932, et le pays et l'UIT ont instauré une coopération de longue date qui est fructueuse. L'Éthiopie participe aux travaux de l'Union et remplit ses engagements en sa qualité d'État Membre. En outre, le Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique a son siège à Addis-Abeba.

Comme chacun le sait, jusqu'à présent, sept (7) Conférences mondiales de développement des télécommunications ont eu lieu. Toutefois, l'Afrique n'a pas encore eu la chance d'accueillir ce rendez-vous important. Nous pensons que le continent enregistre actuellement des progrès socio‑économiques remarquables et qu'il connaît une évolution et une transformation dynamiques dans les domaines afférents au développement des technologies de l'information et de la communication et à tout ce qui touche à ce secteur. De ce fait, l'Afrique est en plein essor et se retrouve sous le feu des projecteurs. Elle mobilise les plus grands efforts et apporte une contribution significative aux forums internationaux. Compte tenu de ces éléments qui caractérisent l'Afrique d'aujourd'hui, il est grand temps d'offrir une possibilité à l'Éthiopie et à sa ville d'Addis-Abeba, qui est aussi une capitale pour toutes les nations africaines.

Addis-Abeba regorge d'hôtels et de restaurants et dispose d'un réseau de transport local de qualité, notamment d'un aéroport international qui relie l'Afrique au reste du monde, et bénéficie d'un climat pacifique et sûr qui fait sa renommée partout dans le monde. Pour ces raisons, nous pourrons fournir aux participants des services de qualité et une expérience stimulante et inoubliable dans son ensemble.

Je suis convaincu que nous pouvons satisfaire toutes les exigences requises et serai ravi de fournir toute information complémentaire nécessaire à l'appui de notre demande d'accueillir cette manifestation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

ANNEXE 2

Invitation du Gouvernement de la République démocratique fédérale d'Éthiopie en vue d'accueillir la CMDT-21 (avec modification des dates proposées)

République démocratique fédérale d'Éthiopie
Ministère de l'innovation et des technologies

Réf. N°: 1/6-3517/11
Date: 9 mai 2019

M. Houlin Zhao
Secrétaire général
Union internationale des télécommunications
Place des nations
CH-1211 Genève, Suisse
Fax: +41 22 733 7256
SGO@itu.int

**Objet: Modification des dates proposées pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2021 (CMDT-21)**

Monsieur,

Par la présente, il est rappelé que la République démocratique fédérale d'Éthiopie, dans sa lettre datée du 18 mars 2019, Réf. N°: 1/6-2746/11, a soumis une proposition en vue d'accueillir la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2021 (CMDT-21) du 13 au 24 septembre 2021.

Toutefois, en raison de la tenue simultanée de plusieurs manifestations internationales durant la même période, auxquelles les États Membres et les fonctionnaires élus de l'UIT prendront certainement part, il s'est avéré nécessaire de modifier les dates proposées pour la Conférence.

Ainsi, par la présente, nous proposons de nouvelles dates pour la tenue de la Conférence, à savoir du 8 au 19 novembre 2021. Nous prévoyons également de dédier la journée précédant l'ouverture de la CMDT aux sessions de dialogue/tables rondes proposées par le GCDT. En conséquence, le site de la manifestation sera opérationnel à partir du 7 novembre 2021.

Je reste fermement convaincu que nous pouvons satisfaire toutes les exigences requises et serai ravi de fournir toute information complémentaire nécessaire à l'appui de notre demande d'accueillir cette manifestation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Cc:
Monsieur le Ministre
Bureau des relations et de la coopération internationales du Ministère

ANNEXE 3

PROJET DE DÉCISION

Convocation de la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-21)

Le Conseil,

notant

que la CMDT-21 doit avoir lieu le dernier trimestre de 2021, conformément à la Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires sur la planification et la durée des conférences, forums, assemblées et sessions du Conseil de l'Union (2019-2023),

décide

que, sous réserve de l'accord de la majorité des États Membres de l'Union, la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-21) se tiendra à Addis‑Abeba (République démocratique fédérale d'Éthiopie), du 8 au 19 novembre 2021,

charge le Secrétaire général

d'effectuer une visite sur place et de faire rapport au Conseil à sa session de 2020.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_